

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°A-0

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 44 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

44 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, M. Christophe DURIEUX, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT

1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS

REPRESENTES

10 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE.*

SECRETAIRE

Brahim CHIKHI

OBJET

Rapport d'orientation 2020-2026 sur la propreté

LE CONSEIL,

jnjnknkj VU ,
VU ,
VU ,

Considérant ,
Considérant ,
Considérant ,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1^{er} :

ARTICLE 2^{ième} :

ARTICLE 3ième:

ARTICLE 4ième:

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311731-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°A-1

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

43 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT

1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS

REPRESENTES

11 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE.*

SECRETAIRE

Brahim CHIKHI

OBJET

Création du fonds de dotation : " Ambition Saint-Denis "

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, et notamment son article 140,

Vu le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation,

Considérant que le fonds de dotation est un outil innovant de mécénat destiné à réaliser, ou à aider un autre organisme à but non lucratif à réaliser, une œuvre ou une mission d'intérêt général.

Considérant que dans un contexte où le besoin de solidarité est toujours plus nécessaire, le fonds de dotation est un véhicule majeur pour intégrer les entreprises désirant participer à des projets d'intérêt général sur le territoire de la commune;

Considérant la volonté des entreprises locales de créer un fonds de dotation dénommé "Ambition Saint-Denis",

intervenant prioritairement dans les domaines d'action suivants:

- Développement de la pratique sportive en favorisant la santé et l'épanouissement
- Développement de la culture pour tous
- Promotion encouragement et consolidation des actions de solidarité et d'insertion en faveur des publics fragiles

Vu les projets de statuts du fonds de dotation "Ambition Saint-Denis" ci-après annexés,

Considérant que le fonds de dotation sera administré par un conseil d'administration composé de membres du collège fondateur, de représentants de la commune et de personnalités qualifiées,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune au sein du conseil d'administration du fonds de dotation "Ambition Saint-Denis"

DELIBERE:

Article 1: Il est pris connaissance des modalités de création du fonds de dotation "Ambition Saint-Denis";

Article 2: Désigne, pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du fonds de dotation les élus suivants:

- Monsieur Mathieu HANOTIN
- Monsieur Mathieu LELU
- Madame Oriane FILHOL
- Madame Nadège GROSBOIS

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,

A voté à la majorité :

Pour : 44

Contre : 8 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT)

Abstentions : 2 (M. Kader CHIBANE, Mme Zaia BOUGHILAS)

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311566-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 21/12/20

Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°A-2

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Hervé BORIE, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 3 *M. Corentin DUPREY, Mme Sofia BOUTRIH, M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS 12 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme*
REPRESENTES *Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Débat relatif aux orientations budgétaires 2021

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2312-1 et D.2312-3 ;

VU la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ;

VU le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires 2021 annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget, obligatoire dans les villes de 3.500 habitants et plus, est aussi nécessaire à la démocratie locale ;

CONSIDÉRANT que ce débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1 : ACTE que, conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et D.2312-3 du code général des collectivités territoriales :

- un rapport sur les orientations budgétaires 2021 a été présenté au conseil municipal ;
- sur le fondement de ce rapport, un débat sur les orientations budgétaires 2021 et sur les perspectives pluriannuelles s'est déroulé au sein du conseil municipal.

ARTICLE 2 : DIT que le budget primitif sera soumis au vote du conseil municipal dans les deux mois suivant la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que le rapport précité sera transmis au président de la Métropole du Grand Paris ainsi qu'au président de l'établissement public territorial Plaine commune et mis en ligne sur le site Internet de la commune, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311738-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°A-3

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 38 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH.*

ABSENTS 6 *M. Benjamin MEURA, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, Mme Zaia BOUGHILAS, M. Spencer LAIDL, M. David PROULT.*

ABSENTS 11 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme*
REPRESENTES *Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Rapport de la collectivité en matière d'égalité femme/homme.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la loi n°2014-873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, articles 61 et 77,

Vu le Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,

Considérant que les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, préalablement au vote du budget,

Vu le rapport ci-après annexé,

DELIBERE :

Article unique: prend acte de la présentation du rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes, présenté préalablement aux débats et au vote sur le budget primitif 2021 de la commune

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,
A voté à l'unanimité :
Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311715-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°A-4

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

39 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

3 *Mme Sonia RABHI, M. Benjamin MEURA, M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS

REPRESENTES

13 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Brahim CHIKHI

OBJET

Rapport sur la situation en matière de développement durable.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2), notamment son article 255,

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Conformément à la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011)

Considérant que la ville de Saint-Denis est une collectivité de plus de 50 000 habitants,

DÉLIBÈRE :

Article UNIQUE: Prends acte de la présentation effective du rapport développement durable 2020 de la commune de Saint-Denis à l'organe délibérant de la collectivité.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311658-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 21/12/20

Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°A-5

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 2 *M. Rabia BERRAI, M. Spencer LAIDLII.*

ABSENTS 13 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETARE *Brahim CHIKHI*

OBJET Adaptation des tarifs de la cantine appliqués aux familles au regard des mouvements sociaux et de la crise sanitaire

LE CONSEIL,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriale, notamment son article L 2121-29;

VU, les délibérations du Conseil Municipal du 25 juin 2015 et du 2 février 2017 relatives à la tarification des activités périscolaires;

VU, le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire;

Considérant, que les mouvements sociaux sur les temps de la pause méridienne qui ont débuté le 02 octobre 2020 et les mesures de confinement liées à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 ont accru les difficultés économiques de certaines familles dionysiennes;

Considérant, que la Ville a mis en place des mesures d'accueil solidaire pour les enfants de personnels prioritaires et en difficulté depuis le 4 novembre dernier;

DÉLIBÈRE :

Article Unique: A titre exceptionnel, et en dérogation des dispositions fixées par les délibérations visées supra, les tarifs des repas seront fixés comme suit:

- Les repas de la cantine ne seront pas facturés sur le temps périscolaire pour le mois d'octobre 2020.
- Le temps d'encadrement de la pause méridienne, lorsqu'un pique-nique a été fourni par la famille sur le temps périscolaire (désigné sous le terme « Prestations exceptionnelles »), ne sera pas facturé pour le mois de novembre 2020.
- Le repas durant le temps périscolaire (y compris le mercredi) de la pause méridienne se verra appliquer un demi-tarif pour le mois de décembre 2020.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 53,
A voté à l'unanimité :
Pour : 53

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311698-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-1

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 39 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 4 *M. Adrien DELACROIX, M. Corentin DUPREY, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS 12 *Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETARE *Brahim CHIKHI*

OBJET Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2121-8 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue l'installation du Conseil Municipal le 04 juillet 2020,

Considérant que les communes de plus de 1000 habitants doivent adopter un règlement intérieur régissant la tenue des séances du Conseil Municipal, dans les six mois suivant l'installation de ce dernier,

Vu le projet de règlement ci après-annexé,

DELIBERE:

ARTICLE UNIQUE : Adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 51,
A voté à l'unanimité :
Pour : 51

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1307800-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-2

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 37 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 7 *M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Corentin DUPREY, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Danièle GLIBERT, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Admission en non-valeurs des créances irrécouvrables et des créances éteintes des exercices 2009 à 2020

LE CONSEIL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M14,

VU le budget communal ;

CONSIDÉRANT l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public pour un montant total de 349.779,49 € en admission en non-valeur et créances éteintes ;

CONSIDÉRANT sa demande d'admission en non-valeur et de créances éteintes n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-annexées pour un montant total de 340.331,23 € (trois cent quarante mille trois cent trente et un euros vingt-trois centimes d'euros), correspondant aux listes des produits irrécouvrables n°3585940833, n°4530250233, n°4547070533, n°4547260233, n°4547460233, n°4547661133, n°4548860233, n°4567660833 dressées par le comptable public.

ARTICLE 1 : APPROUVE l'admission de l'état de créances éteintes pour un montant de 9.448,20 €.

ARTICLE 3 : PRÉCISE que les crédits budgétaires sont prévus au budget communal 2020 sous la rubrique correspondante (article 654 : pertes sur créances irrécouvrables).

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311633-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-3

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 37 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 7 *M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Corentin DUPREY, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Danièle GLIBERT, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Seuil de rattachement des charges et des produits de l'exercice

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu le budget primitif 2020 de la ville de Saint-Denis adopté par le Conseil municipal le 19 décembre 2019,

Considérant que chaque collectivité peut déterminer, sous sa propre responsabilité et compte tenu du volume de ses dépenses et recettes, un seuil significatif à partir duquel elle va procéder au rattachement,

DÉLIBÈRE :

Article Unique : Décide de fixer à 1 000 € le seuil en dessous duquel le rattachement des charges et des

produits à l'exercice ne sera pas effectué.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311632-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-4

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 8 *M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Danièle GLIBERT, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, M. Spencer LAIDLI.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 11 *Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Fixation du mode et de la durée d'amortissement des immobilisations

LE CONSEIL,

Vu l'article L2321-2 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération n°6/2 du conseil municipal du 29 mai 2008 portant règlement des amortissements comptables pratiqués,

Considérant la nécessité de prendre en compte l'évolution de la réglementation,

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le mode et la durée d'amortissement des immobilisations de la Ville,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : adopte pour les catégories de biens ou les biens renouvelables acquis à compter du 1er janvier 2021, les durées d'amortissement et le mode d'amortissement détaillés selon l'annexe du présent rapport, pour le budget de la Ville;

ARTICLE 2 : autorise l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 1000 € ;

ARTICLE 3 : permet l'enregistrement, en section de fonctionnement, des biens de faibles valeurs ou dont la consommation est très rapide, représentant un coût unitaire inférieur à 500 € ;

ARTICLE 4 : permet l'amortissement des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation sur une durée de 3 ans et peuvent être inférieur à la durée maximale de 5 ans ;

ARTICLE 5 : dit que cette délibération annule et remplace la délibération du 29 mai 2008.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311641-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-5

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 8 *M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Danièle GLIBERT, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS 11 *Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Fixation du montant définitif du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour 2020

LE CONSEIL,

Vu la Loi n° 2015-997 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe et créant la Métropole du Grand Paris, notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1659 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement public territorial dont le siège est à Saint-Denis,

Vu l'ordonnance n° 2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la Métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situées dans ses limites territoriales,

Vu le compte-rendu de la CLECT du 25 novembre 2020,

Vu le budget primitif 2020 de la ville de Saint-Denis adopté par le Conseil municipal le 19 décembre 2019,

Considérant qu'il convient de voter la révision du Fonds de Compensation des Charges Territoriales 2020 conformément au XI de l'article L.5219-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le montant définitif du Fonds de Compensation des Charges Territoriales 2020 à verser à l'EPT Plaine Commune arrêté à la somme de 39 876 667 € (trente-neuf millions huit cent soixante-seize mille six cent soixante-sept euros).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311331-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-6

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 8 *M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Corentin DUPREY, Mme Sabrina ATTARI, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Danièle GLIBERT, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA, M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS 11 *Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-1 et L2121-29,

Considérant que les montants des dépenses inscrites au budget primitif 2020 au titre des dépenses réelles d'investissement hors remboursement de la dette s'élèvent à 39.906.016 €,

Considérant que pour assurer la continuité des programmes d'investissement, il est nécessaire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2020, soit 9.976.504 €,

Vu l'état « Liste des dépenses d'investissement autorisées en anticipation du vote du budget primitif 2021 » ci-annexé,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement relatives aux opérations mentionnées en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 3.933.869 € (trois millions neuf cent trente-trois mille huit cent soixante-neuf euros).

ARTICLE 2 : DIT que ces crédits d'investissement seront repris au budget primitif 2021 lors de son adoption.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311631-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-7

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 38 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOU DJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Marie Claire NUFFER, M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS 11 *Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Hervé BORIE*
REPRESENTES *donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSELEM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Convention relative à la sécurité et à la prévention de la délinquance et de la radicalisation dans le logement social en Seine Saint-Denis

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la convention relative à la sécurité et à la prévention de la délinquance et de la radicalisation conclue entre les bailleurs sociaux, le Préfet de Seine-Saint-Denis et la Procureure près le tribunal Judiciaire de Seine-Saint-Denis ;

Considérant que cette convention, qui vise à améliorer les problèmes de sécurité et de tranquillité résidentielles dans l'habitat social, doit trouver sa déclinaison au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDr), et être signée par les maires des communes de Seine-Saint-Denis ;

Considérant que ladite convention s'appuie sur le constat partagé de la nécessité de mener une action collective dans les quartiers QPV et/ou QRR où la mise en œuvre des politiques de sécurité, de prévention de

la délinquance et de la radicalisation est complexe mais nécessaire,

Considérant que cette convention prévoit la mise en œuvre :

- d'une action forte des services de la Préfecture et de la Justice en lien avec les bailleurs pour lutter contre la délinquance dans et aux abords des patrimoines ;
- d'un partenariat renforcé au sein des CLSPDR entre la Préfecture, la Justice, les bailleurs et les municipalités ;
- d'un engagement plus important des bailleurs dans les politiques de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;

Considérant que la conclusion de cette convention permettra de fluidifier le travail avec les bailleurs sociaux, d'approfondir le travail avec la Justice et d'assurer le montage d'actions de partenariat;

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Approuve la convention relative à la sécurité et à la prévention de la délinquance et de la radicalisation dans le logement social en Seine Saint-Denis, et autorise monsieur le maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,
A voté à l'unanimité :
Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311333-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-8

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 38 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Marie Claire NUFFER, M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS 11 *Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Hervé BORIE*
REPRESENTES *donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Mise en oeuvre opérationnelle de la brigade cynophile de la Police Municipale extension de l'attribution des indemnités pour horaires de nuit aux agents de la brigade cynophile.

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,.

Vu le décret n°61-467 du 10 mai 1961 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit,

Vu le décret n°76-208 du 24 février 1976 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et à la majoration spéciale pour travail intensif,

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu l'arrêté interministériel du 30 août 2001 fixant les taux de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et de la majoration spéciale pour travail intensif,

Vu la délibération A 2-2 du 10 septembre 2020, instaurant l'indemnisation des horaires de nuit des agent.es de la police municipale (brigade GSI) et des Gardes de l'Espace Public (GEP) ».

Vu la délibération A 5 du 10 septembre 2020, approuvant le principe de création d'une brigade cynophile au sein des effectifs de la police municipale,

Vu la délibération 5-14 séparée de ce jour approuvant les créations et transformations de postes nécessaire à la création de la brigade cynophile,

Vu le budget communal,

Vu l'avis du Comité Technique, en date du 9 décembre 2020.

Considérant que pour répondre aux enjeux de tranquillité publique et limiter les troubles générés par les vendeurs à la sauvette, les horaires habituels de travail des agent.es de police municipale et des gardes de l'espace public sont modifiés,

Considérant qu'il apparait nécessaire de sécuriser les effectifs lors de leurs interventions sur la voie publique et particulièrement ceux des agents de Police Municipale du GSI et des Gardes de l'Espace Public dans la lutte contre la vente à la sauvette grâce au déploiement de la brigade cynophile,

Considérant qu'il convient de fixer les taux horaires pour le travail normal de nuit ainsi que la possibilité d'une majoration pour travail intensif pour les agent.es de la brigade cynophile qui travaillent au-delà de 21h dans le cadre de leurs horaires habituels,

DELIBERE :

Article 1 : confirme la création de la brigade cynophile, telle que décidé par délibération A 5 du 10 septembre 2020, composée de 3 agents de PM maitres-chiens, 1 chef de brigade maitre-chien et l'intendant de chenil maitre-chien également.

Article 2 – décide que les agents de police municipale de la brigade cynophile dont les horaires de travail habituels vont au-delà de 21H pourront bénéficier d'une indemnité horaire pour travail de nuit.

Article 3 – précise que les titulaires, stagiaires et contractuels de droit public, peuvent être bénéficiaires de l'indemnité visée à l'article 1, sous réserve d'effectuer effectivement des horaires comprises entre 21h et 2h du matin, en application des taux définis à l'article 3.

Article 4 – fixe le taux horaire de l'indemnité pour travail de nuit à 0,17 € et précise qu'en cas de travail intensif tel que défini par les textes susvisés, ce montant est majoré de 0,80 € par heure, soit un taux horaire total de 0,97 €. Ces taux seront revalorisés automatiquement dans les limites fixées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Article 5 : Les dépenses résultant de la présente délibération seront inscrites chaque année au budget communal, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à la majorité :

Pour : 39

Contre : 10 (M. Laurent RUSSIER, Mme Jaklin PAVILLA, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, M. Bakary SOUKOUNA, Mme Zaia BOUGHILAS, M. Stéphane PEU, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT)

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311278-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 21/12/20

Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-9

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 38 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, Mme Danièle GLIBERT, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 6 *M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Corentin DUPREY, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, Mme Marie Claire NUFFER, M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS 11 *Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Hervé BORIE*
REPRESENTES *donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Gestion du Stationnement Payant - Renouvellement de la convention avec l' ANTAI

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, et L 2333-87,

Vu le Code de la Route et notamment son article L 411-1,

Vu la loi du 27 janvier 2014 dite de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles et notamment son article 63 portant décentralisation et dépénalisation du stationnement payant sur voirie,

Vu le décret 2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement sur voirie prévue à l'article L 2333-87 du CGCT,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2016 relatif aux mentions et modalités de délivrance du titre exécutoire et de l'avertissement émis en cas de forfait post-stationnement

Considérant qu'en vertu des dispositions de la réforme du stationnement payant, il appartient à la commune de définir les modalités de recouvrement des Forfaits Post Stationnement émis en cas de défaut ou d'insuffisance de paiement constaté,

Considérant la convention intervenue entre la commune et l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions prenant effet au 1^{er} janvier 2018, en vertu de laquelle l'ANTAI assure la notification des avis de paiement de Forfait Post Stationnement directement aux usagers n'ayant pas acquitté ou acquitté partiellement le montant de la redevance de stationnement et, le recouvrement des avis jusqu'au recouvrement forcé en cas de non-paiement spontané des FPS à l'issue de 3 mois,

Considérant que ladite convention arrive à échéance au 31 décembre 2020,

Considérant la proposition faite aux collectivités, par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions, de renouveler dans des conditions similaires les conventions liées à la réforme du stationnement payant,

Considérant la convention cadre dite dispositif cycle complet ci-annexée qui précise les conditions financières de réalisation de ces prestations,

DELIBERE :

Article 1^{er} : approuve telle qu'annexée, la convention entre la commune et l'Agence nationale de Traitement automatisé des Infractions prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2022 et portant sur la notification et la collecte des Forfaits Post Stationnement.

Article 2 : autorise le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rattachant.

Article 3 : Les dépenses et les recettes afférentes à présente délibération, seront inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 49,

A voté à l'unanimité :

Pour : 49

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311608-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 21/12/20

Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-10

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 36 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, Mme Leyla TEMEL, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 7 *M. Adrien DELACROIX, M. Brahim CHIKHI, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Sandrine MARTINIE JAMAR, M. Bertrand REVOL, Mme Marie Claire NUFFER, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS
REPRESENTES** 12 *Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Rapport d'activité 2019 et perspectives 2020/2021 du club de prévention spécialisée CANAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la convention cadre passée entre la Commune de Saint-Denis et le Département à l'effet de fixer les modalités pratiques et financières liées aux actions engagées au titre de la prévention spécialisée.

Considérant qu'au regard de l'activité de l'association, en matière de prévention spécialisée, et pour permettre la poursuite de son activité, il convient de conclure une convention au titre de l'année 2020 déterminant les modalités de versement de la subvention d'un montant de 195 292 euros ;

DELIBERE :

Article 1 : Approuve la convention ci-après annexée à conclure avec l'association CANAL au titre

de l'année 2020 et autorise le maire à la signer.

Article 2 : Approuve le versement, au titre de l'année 2020, d'une subvention à l'association CANAL à hauteur 195.292 euros (CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT DOUZE EUROS).

Article 3: La dépense résultant de la présente délibération, est inscrite au budget communal, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 45,

A voté à l'unanimité :

Pour : 45

Ne prennent pas part au vote : 3 (M. Shems EL
KHALFAOUI, Mme Oriane FILHOL, Mme Gwenaelle
BADUFLE DOUCHEZ)

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311398-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 21/12/20

Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-11

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDLII.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Services civiques 2020-2021: demande de renouvellement d'agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la [Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au Service Civique](#),

Considérant que depuis l'année 2012, la commune accompagne les jeunes dionysiens à l'accès à l'autonomie en leur donnant l'opportunité de s'engager via un service civique, dans une mission d'intérêt général ;

Considérant que le service civique favorise l'acquisition de compétences et valorise des savoir-faire et des savoirs-être.

I*

Considérant que l'accomplissement d'un service civique constitue également une passerelle formatrice pour les jeunes et leur permet de rebondir pour certains vers un changement d'orientation professionnelle, pour d'autres vers une reprise d'étude.

Considérant la volonté de la commune de poursuivre la mise en œuvre des services civiques au sein des services de la Ville,

DELIBERE :

Article 1 : est approuvé et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à signer la demande de renouvellement d'agrément auprès de la Direction départementale de la Cohésion Sociale, pour une période de trois ans.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311572-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-12.1

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Attribution de subventions dans le cadre de l'affectation du reliquat du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2020 Attribution d'une subvention à l'association DESSINE MOI PLEYEL

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association DESSINE MOI PLEYEL, de **3500 € (trois mille cinq cents euros)** pour le projet « Plateforme logistique aide alimentaire Covid 19 - Banque alimentaire »,

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311674-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-12.2

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Attribution de subventions dans le cadre de l'affectation du reliquat du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2020 Attribution d'une subvention à l'association GENERATION ACTION SOLIDAIRE

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association GENERATION ACTION SOLIDAIRE de **3500 € (trois mille cinq cents euros)** pour le projet « Plateforme logistique aide alimentaire Covid 19 - Banque alimentaire »,

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311675-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-12.3

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Attribution de subventions dans le cadre de l'affectation du reliquat du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2020 Attribution d'une subvention à l'association TAF ET MAFE

LE CONSEIL,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 28 juin 2018 approuvant la charte de fonctionnement 2018/2020 du Fonds d'Initiatives Associatives pour la ville de Saint-Denis,

Considérant la programmation approuvée par l'Etat, les Conseils Citoyens de Saint-Denis et le Comité Consultatif de la Vie Associative,

Vu les crédits prévus au budget,

DELIBERE :

Article 1^{er} : Approuve le versement d'une subvention à l'association TAF et MAFE de **5000 € (cinq mille euros)** pour le projet « Plateforme logistique aide alimentaire Covid 19 – Transport »,

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311676-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-13

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Marché du centre-ville - organisation des marchés prolongés et supplémentaires en décembre 2020 - calendrier et tarification

LE CONSEIL,

Vu les articles L.2121-29 et L.2331-3 alinéa 6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu sa délibération en date du 21 avril 1977 portant création d'une Commission Paritaire des Marchés ;

Vu la demande des commerçants du marché quant à l'organisation de marchés exceptionnels dans le cadre des fêtes de fin d'année ;

Considérant l'avis favorable exprimé le 12 novembre 2020 quant à cette demande par la Commission Paritaire des Marchés et qu'il y a lieu de fixer les tarifs afférents ;

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Mixte Paritaire en date du 12 novembre 2020 quant à la proposition tarifaire faite pour les marchés exceptionnels ;

DELIBERE :

ARTICLE 1 : La redevance appliquée par marché exceptionnel aux commerçants non sédentaires est fixée comme suit :

- Commerce alimentaire : 40 euros
- Commerce non alimentaire : 20 euros

ARTICLE 2 : Cette tarification sera appliquée pour les marchés exceptionnels des 24 et 31 décembre 2020.

ARTICLE 3 : Les recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311411-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-14.1

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Appel d'offres ouvert : acquisition de fournitures scolaires et de périscolaires

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment ses articles L2124-1, L2124-2 et L2125-1 ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment ses articles R2124-1, R2124-2, R2131-16, R2131-17 et R2162-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres pour l'acquisition de fournitures scolaires et périscolaires pour les besoins de la Ville de Saint-Denis ;

DELIBERE :

Article 1 : Est autorisée la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande à prix unitaires pour l'acquisition de fournitures scolaires et périscolaires alloti en deux lots :

- Lot 1 : Fournitures scolaires nécessaires aux activités des écoles ;
- Lot 2 : Fournitures périscolaires (travaux manuels – loisirs récréatifs) nécessaires aux activités des centres de loisirs et autres activités récréatives des enfants et jeunes enfants (ludothèques – antennes jeunesse – crèches..)

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : L'accord-cadre sera passé pour une durée d'un an à compter du 22 avril 2021 ou de sa date de notification si elle est postérieure, renouvelable 3 fois maximum, de manière expresse chaque année pour une durée totale de 4 ans.

Article 4 : Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande dont les montants estimés sont les suivants :

- Lot 1 : Estimation annuelle : 237 500 € H.T.

Minimum annuel : 150 000 € H.T.

Maximum annuel : 450 000 € H.T.

- Lot 2 : Estimation annuelle : 100 000 € H.T.

Minimum annuel : 50 000 € H.T.

Maximum annuel : 200 000 € H.T.

Article 5: Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et le ou les marchés à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs ;

Article 7 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311654-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 21/12/20

Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-14.2

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT

1 *M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS

REPRESENTES

14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Brahim CHIKHI

OBJET

Acquisition de fournitures scolaires et de périscolaires:
- Approbation des avenants de prolongation au marché.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-29,

Vu la délibération n°B-4 du Conseil Municipal du 20/10/2016 autorisant le Maire à signer l'accord-cadre ayant pour objet l'acquisition de fournitures scolaires et périscolaires pour l'enfance et la petite enfance alloti comme suit :

- le lot n°1 : Fournitures scolaires nécessaires aux activités des écoles primaires
- le lot n°2 : Fournitures périscolaires nécessaires aux activités des centres de loisirs et activités récréatives des enfants et des jeunes enfants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2012 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu la conclusion de l'accord-cadre à bons de commandes du lot n°1 notifié le 12/01/2017 à la société Papeteries Pichon conclu à prix unitaires avec un minimum de 150 000€ et un maximum de 450 000€ HT, et du lot n°2 notifié le 22/02/2017 à la société AS DISTRIBUTION avec un montant minimum de 50 000€ HT et un maximum de 200 000€ HT;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure des avenants de prolongation de cet accord-cadre jusqu'au 21 avril 2021 pour les deux lots, et ce afin d'harmoniser leurs dates d'échéances et permettre parallèlement le lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert pour le renouvellement des marchés liés à ce besoin récurrent ;

Considérant que cette prestation doit faire l'objet d'avenants sans incidence financière ;

Vu les projets d'avenants ;

DELIBERE:

Article 1: Les avenants de prolongation de l'accord-cadre jusqu'au 21 avril 2021 pour l'acquisition de fournitures scolaires et périscolaires enfance et petite enfance, avec la société Papeteries Pichon pour le lot 1 (avenant n°1 au lot 1) et avec la société AS Distribution pour le lot 2 (avenant n°2 au lot 2) sont approuvés ;

Article 2 : Le Maire ou son représentant par délégation est autorisé à signer lesdits avenants ;

Article 3 : la dépense résultant de la présente délibération, est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311655-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 21/12/20

Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-15

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Procédure adaptée n° 5 : marché d'exploitation du centre nautique La Baleine Avenant n° 2 en moins value

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29

Vu la délibération n° B-5 en date du 2 février 2017 autorisant le lancement et la signature du marché d'exploitation du centre aquatique La Baleine ,

Vu le marché attribué à la société EQUALIA en date du 11 mai 2017 ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant afin de déduire du marché, les prestations payées qui n'ont pas été réalisées du fait de la crise COVID 19, tout en indemnisant le prestataire pour les frais fixes qu'il a dû supporter durant la période de fermeture ;

Vu le projet d'avenant n°2;

DELIBERE:

Article 1^{er} : Approuve l'avenant n°2 à conclure avec la société EQUALIA, faisant passer le montant global du marché (hors révision de prix) de 10 527 583 € TTC à 10 253 151 € TTC.

Article 2: Autorise le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311672-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 21/12/20

Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-16.1

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Appel d'offres ouvert sur Location de linge et de vêtements de travail nécessaire au fonctionnement des services municipaux:
- Approbation des avenants de prolongation du marché

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29

Vu la délibération n°B-12 du Conseil Municipal du 29 septembre 2016 autorisant le Maire à signer l'accord-cadre relatif à la location de linge et de vêtements de travail nécessaire au fonctionnement des services municipaux de la ville de Saint-Denis ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juillet 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu l'accord-cadre de location de linge et de vêtements de travail divisé en deux lots (lot n°1 : Location et blanchissage du linge livré des écoles, centres de loisirs, et autres services, lot n°2 : Location de vêtements de travail pour la cuisine centrale, les offices de restauration et les CMS) notifié à la société ELIS le 21 décembre 2016 conclu pour une durée de 1 an renouvelable trois fois pour un an à compter du 07 janvier 2016 et conclu à prix unitaires compris entre 100 000 € HT et 300 000 € HT pour le lot 1 et entre 20 000 € HT et 80 000 € HT pour le lot 2 ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant de prolongation de 3 mois pour chacun des deux lots visés supra, soit jusqu'au 08 avril 2021, sans toucher au maximum des périodes, afin de redéfinir les besoins de la collectivité en termes de location de linge ;

Vu les projets d'avenants ;

Considérant que ces avenants sont sans incidence financière ;

DELIBERE:

Article 1 : Les avenants n°1 de prolongation aux lots 1 et 2 à l'accord-cadre de location de linge et de vêtements de travail nécessaires au fonctionnement des services municipaux de la ville de Saint-Denis avec la société ELIS sont approuvés ;

Article 2 : Le Maire ou son représentant par délégation est autorisé à signer les avenants ;

Article 3 : La dépense résultant de présente délibération sera inscrite au conseil municipal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311603-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 21/12/20

Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-16.2

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Appel d'offres ouvert: Location de linge et de vêtements de travail nécessaire au fonctionnement des services municipaux

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment ses articles L2124-1, L2124-2 et L2125-1;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment ses articles R2124-1, R2124-2, R2131-16, R2131-17, R2162-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres pour la location de linge et de vêtements de travail nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

DELIBERE :

Article 1 : Est autorisée la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande à prix unitaire pour la location de linge et de vêtements de travail nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : L'accord-cadre sera conclu pour une durée d'un an à compter du 09 avril 2021. Il pourra être reconduit 3 fois, pour une nouvelle période d'un an ;

Article 4 : Il s'agit d'un accord-cadre divisé en deux lots :

- Lot n°1 : Location et blanchissage du linge livré des écoles, centre de Loisirs et autres services estimé à 180 000 € H.T. par an qui sera conclu avec un minimum de 100 000 € H.T. par période et sans maximum ;

- Lot n°2 : Location de vêtements de travail pour la Cuisine Centrale, les Offices de Restauration et les CMS et autres services estimé à 60 000 € H.T. par an qui sera conclu avec un minimum de 20 000 € H.T. par période et sans maximum ;

Article 5 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et le ou les marchés à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature du ou des accords-cadres et marchés consécutifs ;

Article 7 : La dépense résultant de la présente délibération, sera inscrite au conseil municipal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311604-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 21/12/20

Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-17

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Procédure adaptée n° 5 : Prestations juridiques : conseil, assistance et représentation.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et notamment son article L2123-1 2° et L.2125-1 ;

Vu le Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1 3°, R2131-14 et R. 2162-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer une procédure adaptée de type 5 pour un accord-cadre de prestations juridiques : conseil, assistance et représentation;

DELIBERE :

Article 1 : Est autorisée la procédure adaptée de type 5 pour la conclusion d'un accord cadre à bons de commande à prix unitaire pour des Prestations juridiques : conseil, assistance et représentation ;

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises ;

Article 3 : La durée de l'accord cadre est d'un an renouvelable trois fois par période d'un an, soit 4 ans maximum, à compter de sa notification ;

Article 4 : Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum estimé à 865 548 €HT, multi-attributaire pour les lots 1 à 5, et mono attributaire pour le lot 6. L'accord-cadre est alloti comme suit :

- Lot n°1 : Droit des Collectivités Locales/propriété intellectuelle et Fonction publique territoriale (estimé à 300 000 €HT sur les 4 ans) ;
- Lot n°2 : Domanialité publique et privée de la collectivité et patrimoine (hors droit pénal) (estimé à 105 548 €HT sur les 4 ans) ;
- Lot n°3 : Marchés publics, délégation de services publics, commerce et enseignes, droit fiscal et finances de la collectivité (hors droit pénal) (estimé à 20 000 €HT sur les 4 ans) ;
- Lot n°4 : Droit des sols, enseignes, unité santé environnementale et mission habitat indigne (hors droit pénal) (estimé à 160 000 €HT sur les 4 ans) ;
- Lot n°5 : Droit pénal (tout domaine confondu : responsabilité pénale dans l'exercice des pouvoirs de police du Maire, droit pénal de l'urbanisme et de l'habitat indigne, etc.) (estimé à 260 000 €HT sur les 4 ans) ;
- Lot n°6 : Contentieux devant le Conseil d'Etat et la Cour de cassation (tout domaine confondu) (estimé à 20 000 €HT sur les 4 ans) ;

Article 5 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et le ou les marchés à venir ;

Article 6 : En cas de procédure infructueuse, le Maire est autorisé à procéder au lancement et à la signature de l'accord-cadre et marchés consécutifs ;

Article 7 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311671-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-18

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDLII.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Marché relatif à l'acquisition de tentes, barnums et prestations associées pour les besoins de la ville de Saint-Denis: approbation d'un avenant n°2 de prolongation.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29

Vu la délibération n°B-6 du Conseil Municipal du 18 février 2016, exécutoire le 25 février 2016, qui autorisait le Maire à signer le marché d'acquisition de tentes, barnums et prestations associées pour les besoins de la ville de Saint-Denis conclu à prix mixtes : une partie forfaitaire et une partie unitaire avec un minimum de 100 000 euros HT par an et sans montant maximum ;

Vu l'accord-cadre notifié le 30 juin 2016 à la société VITABRI conclu avec une partie forfaitaire et une partie unitaire avec un minimum de 100 000 euros H.T. annuel et sans maximum ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant n°2, afin de prolonger le marché jusqu'au 31 mai 2021 soit une prolongation de 5 mois, afin de permettre la redéfinition du contour du marché, et par conséquent d'assurer la continuité du service au 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant que cette prestation doit faire l'objet d'un avenant sans incidence financière ;

Vu le projet d'avenant ci-après annexé,

DELIBERE:

Article 1: L'avenant n°2 au marché d'acquisition de tentes, barnums et prestations associées pour les besoins de la ville de Saint-Denis, conclu avec la société VITABRI, 22 rue Lafayette 25000 Besançon pour une prolongation jusqu'au 31 mai 2021 est approuvé ;

Article 2 : Le Maire ou son représentant par délégation est autorisé à signer ledit avenant ;

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération sera inscrite au budget communal, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311696-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-19

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT

1 *M. Spencer LAIDLII.*

ABSENTS

REPRESENTES

14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Brahim CHIKHI

OBJET

Intégration des quatre Centres Municipaux de Santé de la Ville au dispositif microstructure porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'association PROSES

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29;

Considérant que l'Equip'addict est une expérimentation pour développer les microstructures médicales et améliorer la prise en charge par le médecin généraliste de patients complexes

Considérant qu'il est proposé d'expérimenter au sein de nos CMS ce nouveau mode de prise en charge des patients au travers d'un dispositif appelé microstructures médicales addictions (MSMA).

Considérant que l'association Proses porte le dispositif des microstructures dans le 93 et intègre l'expérimentation

Equip'addict en novembre et a un projet d'extension.

Considérant que les équipes des CMS sont volontaires pour expérimenter le travail en microstructure et ont identifié le CMS Barbusse pour accueillir physiquement les permanences de psychologues et d'assistante sociale.

DÉLIBÈRE,

Article 1er : Approuve les termes de l'adhésion à l'expérimentation « équip'addict développement harmonisé du dispositif des microstructures médicales addiction » proposée par l'ARS Ile de France.

Article 2: décide en conséquence d'autoriser l'engagement des Centres Municipaux de Santé de la commune dans cette expérimentation.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311596-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-20

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDLII.*

ABSENTS 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis pour améliorer la santé buccodentaire à Saint-Denis

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 – 29,

Considérant que la ville de Saint-Denis s'implique depuis 35 ans dans la prévention buccodentaire,

Considérant que les actions menées en particulier en direction des enfants constituent un axe d'intervention important dans sa politique de santé publique, inscrites en tant que tel au sein du Contrat Local de Santé,

Considérant que Le programme bucco-dentaire de la Ville s'inscrit dans le cadre conventionnel d'un partenariat technique, matériel et financier avec le Département.

Considérant que celui-ci précise le cadre de coopération entre la Ville et le Département pour la mise en œuvre

des actions du programme départemental de prévention bucco-dentaire.

Vu la convention ci-après annexée,

DÉLIBÈRE:

Article 1er : Approuve la convention à conclure entre le Département de la Seine Saint-Denis et la Ville dans le cadre de l'amélioration de la santé bucco-dentaire à Saint-Denis et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Article 2: Approuve le versement d'une subvention de 6 231 euros par le département pour la réalisation de ces actions.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311594-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 21/12/20

Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-21

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Convention de partenariat dépistage COVID via tests PCR au sein des 4 CMS avec deux laboratoires : Cerballiance et Centre Cardiologique du Nord

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29;

Considérant que dans le cadre de la participation à la lutte contre l'épidémie de COVID-19, la Ville de Saint-Denis structure ses partenariats avec les principaux laboratoires du territoire afin de permettre le dépistage via des tests de type PCR, au sein des 4 centres municipaux de santé.

Considérant que dans le cadre de la lutte contre l'épidémie, le fonctionnement des CMS a été adapté, et permet de proposer un test PCR dans le cadre de la consultation.

Considérant qu'il est proposé de formaliser cette coopération active avec les laboratoires Cerballiance et du Centre de Cardiologie du Nord, par le biais d'une convention.

DÉLIBÈRE,

Article 1er : Approuve les conventions Cerballiance et du Centre de Cardiologie du Nord entre la Ville pour permettre un dépistage rapide de la COVID 19, via des tests de type PCR;

Article 2: Autorise le maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,

A voté à l'unanimité :

Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311597-CC-1-1

Date AR :

Date AR : 21/12/20

Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-22

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Mise à disposition ponctuelle de médecins pédiatres du CHSD en CMS et en PMI

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriale,

Considérant que le Centre Hospitalier de Saint-Denis (CHSD) dispose d'un important service de pédiatrie.

Considérant que la période hivernale constitue habituellement un pic d'activité en raison des épidémies saisonnières de bronchiolite et de gastro-entérite.

Considérant que cette année, aucune épidémie de bronchiolite et de gastro-entérite n'est active sur notre territoire et que l'effectif de médecins pédiatres excède les besoins réels.

Considérant que des liens très étroits se sont tissés entre la ville et l'hôpital depuis de nombreuses années, et notamment lors de cette épidémie de COVID,

Considérant que le chef de service de pédiatrie a proposé en lien avec la direction de l'hôpital que quelques-uns de ces médecins soient mis à disposition de la ville de façon ponctuelle, pour le mois de décembre et de janvier, a minima.

Considérant qu'il est proposé de mettre en place des consultations de pédiatrie dans les Centres Municipaux de Santé et en Centre de protection maternelle et infantile (PMI) de la ville, en accord avec le Conseil Départemental.

DÉLIBÈRE:

Article Unique : Accepte les conventions entre le Centre Hospitalier de Saint-Denis et la Ville et autorise le Maire à les signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311599-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-23

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT

1 *M. Spencer LAIDLII.*

ABSENTS

REPRESENTES

14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Brahim CHIKHI

OBJET

Mise à disposition à titre gracieux de l'assistante sociale sophrologue du CSAPA pour 2h d'atelier tous les 15 jours au sein de l'hôpital de jour (HDJ) d'alcoologie du centre Hospitalier de Saint-Denis (CHSD) dans le cadre du lien Ville-Hôpital

LE CONSEIL,

Vu Le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-29;

Considérant que l'hôpital de Jour d'alcoologie, qui vient d'ouvrir au CHSD le 31 août 2020, complète l'offre de soin en addictologie du territoire;

Considérant que la Ville est partie prenante de cette offre de soin spécialisée au travers, entre autre, de son CSAPA Alcool Municipal, dont elle a la gestion depuis plus de 40 ans;

Considérant que cette mise à disposition gratuite d'un agent municipal au sein de l'atelier de sophrologie de l'HDJ facilitera le parcours de soin des patients entre l'HDJ et le CSAPA d'une part et renforcera de fait le partenariat entre la Ville et l'hôpital.

Considérant qu'il convient de conclure à cette fin une convention entre le Centre Hospitalier de Saint-Denis et la commune;

DÉLIBÈRE:

Article Unique : Approuve la convention de mise à disposition ci-après annexée entre le Centre Hospitalier de Saint-Denis et la commune et autorise le Maire à la signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311598-CC-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-24

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Prorogation de 3 baux emphytéotiques arrivant à échéance en 2020-2022 avec Plaine Commune Habitat

LE CONSEIL,

Vu le Code des Communes et notamment son article L 311.11 ;

Vu les baux à construction des immeubles sis 58 rue Gabriel Péri et 6 rue de la Boulangerie à Saint-Denis ;

Vu les avis de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 29/09/2020 ;

Considérant que ces baux arrivent à échéance au 31 décembre 2020 ;

Considérant qu'il convient de proroger de 3 années ces baux afin d'avoir un temps de réflexion sur le devenir de ces immeubles et leur maintien dans le parc social ;

Considérant que du fait de la prorogation de 3 ans maximum de ces baux, l'offre de logement social pour ces 2 immeubles de 9 et 16 logements, situés au cœur du centre-ville, est maintenue du fait de la gestion par le bailleur social Plaine Commune Habitat et constitue un intérêt général pour la Commune;

Considérant que si les baux n'étaient pas prorogés, la Commune devrait dès le 1^{er} janvier 2021, reprendre la gestion de ces 2 immeubles, ce qui impliquerait pour les locataires la perte de leur statut du logement social ;

Considérant que Plaine Commune Habitat a déjà versé une redevance couvrant les 40 années, pour ces 2 immeubles, à savoir 83 969 € pour immeuble 6 Boulangerie et 83 969 € pour immeuble 58 Péri ;

Considérant que les services de la direction immobilière ont estimé la redevance annuelle que Plaine Commune Habitat pourrait verser à la Commune pour les 3 nouvelles années ;

Considérant que ces estimations sont supérieures au montant réglé en une seule fois pour les 40 années passées et ce dès la 2^{ème} année de prorogation ;

Considérant que Plaine Commune Habitat a investi, lourdement, ces dix dernières années, quant à la réhabilitation de ces 2 immeubles ;

Considérant que Plaine Commune Habitat gardera durant ces 3 années supplémentaires les droits et devoirs du propriétaire, soit réalisation des travaux d'entretien et du propriétaire ainsi que du paiement des taxes diverses (taxes foncières...);

Considérant que si les baux n'étaient pas prorogés, la Commune devrait assumer et inscrire, dès janvier 2021, au budget communal, une ligne relative aux travaux d'entretien et de maintenance pour ces 2 immeubles et ce en lieu et place d'autres projets à venir ;

Considérant qu'il convient de ne pas appliquer de paiement de redevance pour les 3 années à venir, une redevance ayant déjà été versée à la signature des baux initiaux et de lourds travaux réalisés ces dix dernières années.

DELIBERE:

ARTICLE 1^{ER} : Sont acceptés, la prorogation de 3 années supplémentaires des baux à construction qui avaient été consentis par la Commune de Saint-Denis à Plaine Commune Habitat pour les immeubles sis 58 rue Gabriel Péri et 6 rue de la Boulangerie à Saint-Denis,

ARTICLE 2 : Décide d'exonérer Plaine Commune Habitat, du paiement d'une redevance pour ces 3 prochaines années, et ce compte-tenu des charges que Plaine Commune Habitat, en sa qualité d'emphytéote, devra réglée en lieu et place de la Commune,

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents auxdites affaires,

ARTICLE 4 : Les autres clauses restent inchangées.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311078-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 21/12/20

Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-25

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Approbation d'une convention entre la Ville de Saint-Denis le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis portant sur le versement d'une subvention de fonctionnement au musée d'art et d'histoire Paul Eluard pour l'année 2020.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu les actions culturelles et pédagogiques menées par le service des publics du musée d'art et d'histoire Paul Eluard de Saint-Denis,

Vu la volonté du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis de soutenir ces projets par le versement d'une subvention d'un montant de 18 000 euros au titre de l'année 2020,

Considérant la nécessité d'approuver la convention avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis,

Vu le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve et autorise Monsieur le Maire de Saint-Denis à signer la convention relative au versement d'une subvention de 18 000 euros pour les actions culturelles et pédagogiques menées par le service des publics du musée d'art et d'histoire Paul Eluard de Saint-Denis,

Article 2 : Les recettes résultant de cette opération sera inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311452-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-26

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

39 *M. Mathieu HANOTIN, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

3 *Mme Katy BONTINCK, M. Hervé BORIE, M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS

REPRESENTES

13 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Brahim CHIKHI

OBJET

Saison jeune public Et moi alors ? 2020-2021 : Signature d'une convention de co-réalisation 2021 entre la Ville de Saint-Denis et le Théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis - Centre dramatique national.

LE CONSEIL,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2312-2,

Vu la convention cadre entre le Théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis – Centre Dramatique National – et la Ville de Saint-Denis,

Vu l'organisation de la saison Jeune Public « Et moi alors ? » 2020 - 2021 par la Ville de Saint-Denis et le Théâtre Gérard Philipe -Centre National Dramatique de Saint-Denis,

Considérant la nécessité de signer la convention de coproduction et de coréalisation du Festival Jeune Public « Et moi alors ? » pour l'année 2021 entre la Ville de Saint-Denis et le Théâtre Gérard Philipe - Centre Dramatique National de Saint Denis,

Vu la convention ci-annexée,

DÉLIBERE,

Article 1 :

Est approuvée et Monsieur Mathieu HANOTIN, Maire, autorisé à signer, la convention de coproduction et de coréalisation de la saison Jeune Public « Et moi alors ? » édition 2021 entre la Ville de Saint-Denis et le Théâtre Gérard Philipe - Centre Dramatique National de Saint Denis,

Article 2 :

Les dépenses et les recettes résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,

A voté à l'unanimité :

Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311338-DE-1-1

Date AR :

Date AR : 21/12/20

Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-27

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 39 *M. Mathieu HANOTIN, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIHI, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 3 *Mme Katy BONTINCK, M. Hervé BORIE, M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS 13 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETARE *Brahim CHIKHI*

OBJET Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) de la Maison des parents, signature de la convention d'objectifs et de financement 2020-2023 avec la Caisse d'Allocations Familiales

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la Convention d'objectifs 2020-2023 ci-annexé ;

Considérant que la Commune de Saint-Denis, à travers la maison des parents, met en œuvre un lieu d'accueil enfants-parents soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis dans le cadre de la prestation de service ordinaire;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure, à cet effet, une convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la Commune de Saint-Denis ;

DÉLIBÈRE:

Article 1er : approuve la convention d'objectifs 2020-2023 à conclure entre la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis et la Commune de Saint-Denis, pour le financement du Lieu d'accueil enfants-parents de la Maison des parents

Article 2 : autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que les conventions de financement annuel qui en découleront

Article 3 : La dépense et la recette résultant de la présente délibération, seront inscrites aux budgets des exercices concernés, sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311059-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-28.1

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 39 *M. Mathieu HANOTIN, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIHI, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 3 *Mme Katy BONTINCK, M. Hervé BORIE, M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS 13 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETARE *Brahim CHIKHI*

OBJET Lycée Angela Davis - soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré, session de novembre 2020

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du lycée Angela Davis

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au lycée Angela Davis , 70 avenue Georges Sand à Saint-Denis pour le projet suivant :

- « Fête des talents » de 1 000 euros (mille euros)

Article 2 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311418-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-28.2

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 39 *M. Mathieu HANOTIN, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 3 *Mme Katy BONTINCK, M. Hervé BORIE, M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS 13 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETARE *Brahim CHIKHI*

OBJET Collège Iqbal Masih - soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré, session de novembre 2020

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs évalués par le conseil d'administration du collège Iqbal Masih,

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au collège Iqbal Masih, 6 rue Jermont à Saint-Denis pour les projets suivants :

- « Jardins partagés à IQBAL MASIH » de 500€ (cinq cent euros)

- « Rythmer la vie au collège » de 500€ (cinq cent euros)

Article 2 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311419-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-28.3

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

39 *M. Mathieu HANOTIN, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIHI, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

3 *Mme Katy BONTINCK, M. Hervé BORIE, M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS

REPRESENTES

13 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Brahim CHIKHI

OBJET

Lycée Suger - soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré, session de novembre 2020

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du lycée Suger

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au lycée Suger, 6 rue Le Roy des Barres à Saint-Denis pour les projets suivants :

- « Marionnettes et fables animalières » de 700 euros (sept cent cinquante euros)
- « Théâtre et Oralité » de 500 euros (cinq cents euros)

- « Pierra Menta 2021» de 1 000 € (mille euros)

Article 2 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311420-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-28.4

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

39 *M. Mathieu HANOTIN, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIHI, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

3 *Mme Katy BONTINCK, M. Hervé BORIE, M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS

REPRESENTES

13 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaïa BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Brahim CHIKHI

OBJET

Collège Henri Barbusse - soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré, session de novembre 2020

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Henri Barbusse

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au collège Henri Barbusse, 23 rue de Sevran à Saint-Denis pour le projet suivant :

- «A la découverte des falaises d'Etretat », de 1 000 euros (mille euros)

Article 2 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311421-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-28.5

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

39 *M. Mathieu HANOTIN, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIHI, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

3 *Mme Katy BONTINCK, M. Hervé BORIE, M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS

REPRESENTES

13 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Brahim CHIKHI

OBJET

Collège Fabien - soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré, session de novembre 2020

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Fabien,

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au collège Fabien, 1 rue Max Jacob à Saint-Denis pour le projet suivant :

- « Création d'une mini-entreprise » de 500 € (cinq cent euros)

Article 2 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311422-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-28.6

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

39 *M. Mathieu HANOTIN, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIHI, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

3 *Mme Katy BONTINCK, M. Hervé BORIE, M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS

REPRESENTES

13 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETARE

Brahim CHIKHI

OBJET

Collège Garcia Lorca - soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré, session de novembre 2020

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Garcia Lorca

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au collège Garcia Lorca, 6/8 avenue du Franc Moisin, à Saint-Denis pour le projet suivant :

- « Des papiers usagés pour des cahiers aux écoliers » de 400 euros (quatre cent euros)

Article 2 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311423-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-28.7

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

39 *M. Mathieu HANOTIN, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

3 *Mme Katy BONTINCK, M. Hervé BORIE, M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS

REPRESENTES

13 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Brahim CHIKHI

OBJET

Collège Jean Lurçat - soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré, session de novembre 2020

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Jean Lurçat

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au collège Jean Lurçat, 22 rue d'Alembert à Saint-Denis pour le projet suivant :

- « Renov' ton foyer » de 850 euros (huit cent cinquante euros)

Article 2 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311424-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-28.8

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 39 *M. Mathieu HANOTIN, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS 3 *Mme Katy BONTINCK, M. Hervé BORIE, M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS
REPRESENTES 13 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Collège Makeba - soutien aux projets éducatifs réalisés par les établissements du second degré, session de novembre 2020

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Makeba

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au collège Makeba, 4 rue du Pilier à Aubervilliers pour le projet suivant :

- « O.D.D Olympisme et développement durable » de 1 000 € (mille euros)

Article 2 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 52,
A voté à l'unanimité :
Pour : 52

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311425-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-29.1

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Lycée Angela Davis - projets des établissements secondaire soutenus dans le cadre de l'appel à projet prévention des violences.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du lycée Angela Davis

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au lycée Angela Davis , 70 avenue Georges Sand à Saint-Denis pour le projet suivant :

- « Comédie musicale "Inspiration" vie et combats d'Angela DAVIS» de 1 000 euros (mille euros)

Article 2 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311426-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-29.2

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Collège Pierre de Geyter - projets des établissements secondaire soutenus dans le cadre de l'appel à projet prévention des violences.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalsés par le conseil d'administration du collège Pierre de Geyter

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au collège Pierre De Geyter, 60 boulevard Marcel Sembat à Saint-Denis pour le projet suivant :

- « Médiation par les pairs » de 150 euros (cent cinquante euros)

Article 2 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311427-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-29.3

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Collège Iqbal Masih - projets des établissements secondaire soutenus dans le cadre de l'appel à projet prévention des violences.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du collège Iqbal Masih

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au collège Iqbal Masih, 6 rue Jermont à Saint-Denis pour les projets suivants :

- « Raccrochage scolaire » de 1 000 euros (mille euros)
- « Dispositif Sentinelles et Référents, lutte contre le harcèlement scolaire et le développement de l'empathie » de 500€ (cinq cent euros)

Article 2 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311428-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-29.4

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Lycée Paul Eluard - projets des établissements secondaire soutenus dans le cadre de l'appel à projet prévention des violences.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets éducatifs avalisés par le conseil d'administration du lycée Paul Eluard

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au lycée Paul Eluard, 15/17 avenue Jean Moulin à Saint-Denis pour le projet suivant :

- «Dispositif Parenthèse » de 1 000 euros (mille euros)

Article 2 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311429-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-29.5

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Collège Fabien - projets des établissements secondaire soutenus dans le cadre de l'appel à projet prévention des violences.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets de prévention des violences avalisés par le conseil d'administration du collège Fabien

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au collège Fabien, 1 rue Max Jacob à Saint-Denis pour le projet

suivant :

- « Des mots pour guérir les maux, travail sur les émotions » de 1000€ (mille euros)

Article 2 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311430-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-29.6

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDLI.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Collège Lurçat - projets des établissements secondaire soutenus dans le cadre de l'appel à projet prévention des violences.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets de prévention des violences avalisés par le conseil d'administration du collège Jean Lurçat

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au collège Jean Lurçat, 22 rue d'Alembert à Saint-Denis pour le projet

suivant :

- « Education aux sexualités et à l'égalité des genres » de 1000 € (mille euros)
- « Olympiade et prévention des violences interquartiers » de 1 000€ (mille euros)

Article 2 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311431-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-29.7

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS 40 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, M. Corentin DUPREY, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, Mme Nathalie VORALEK, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, M. Kader CHIBANE, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENT 1 *M. Spencer LAIDLII.*

ABSENTS
REPRESENTES 14 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, Mme Zaia BOUGHILAS donne pouvoir à M. Kader CHIBANE, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE *Brahim CHIKHI*

OBJET Collège Makeba - projets des établissements secondaire soutenus dans le cadre de l'appel à projet prévention des violences.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant le soutien de la Ville aux projets de prévention des violences avalisés par le conseil d'administration du collège Makeba

DELIBERE :

Article 1 : approuve le versement d'une subvention au collège Makeba, 4 rue du Pilier à Aubervilliers pour le projet suivant :

- « Atelier de relaxation » de 640€ (six cent quarante euros)

Article 2 : la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 54,
A voté à l'unanimité :
Pour : 54

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311433-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-30

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

37 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

5 *M. Corentin DUPREY, Mme Nathalie VORALEK, M. Kader CHIBANE, Mme Zaia BOUGHILAS, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS
REPRESENTES**

13 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Brahim CHIKHI

OBJET

Création, transformation et suppression de poste

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article 2121-29 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis de Comité Technique Paritaire du 9 décembre 2020 ;

Vu le tableau des postes permanents ;

DELIBERE :

Article 1^{er} :

Pour répondre aux besoins de la collectivité et intégrer la réorganisation de certaines directions, il est nécessaire de procéder aux créations et suppressions des postes suivants :

Direction Générale :

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Postes créés	Postes supprimés
Administrative	Attaché	A	+1	

Direction Générale Adjointe Ville Durable :

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Postes créés	Postes supprimés
Administrative	Attaché	A	+3	

Direction de la Jeunesse :

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Postes créés	Postes supprimés
Administrative	Attaché	A		-3

Direction « Adolescence et Bien Grandir » :

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Postes créés	Postes supprimés
Administrative	Attaché	A	+2	

Direction « Jeune Adulte et Enseignement secondaire et Universitaire » :

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Postes créés	Postes supprimés
Administrative	Attaché	A	+1	

Direction « Tranquillité Publique » :

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Postes créés	Postes supprimés
Police	Agent de police	C	+4	-4
Technique	Agent de maîtrise	C		-1
Technique		C	+1	

Situation actuelle du poste				Nombre	Situation future du poste				Nombre
Libellé poste	Direction	Cadre d'emplois	Catégorie		Libellé poste	Direction	Cadre d'emplois	Catégorie	
					Délégué à la protection des données et à la stratégie d'ouverture des données	Direction Générale	Attaché	A	1
					Chargé.e de mission « développement durable / priorité climat »	Direction Générale Adjointe Ville Durable	Attaché	A	1
					Chargé.e de projet urbain	Direction Générale Adjointe Ville Durable	Attaché	A	2
Directeur	Jeunesse	Attaché	A	1					
Responsable du Pôle Ressources	Jeunesse	Attaché	A	1					
					Directeur.trice	Adolescence et Bien Grandir	Attaché	A	1
Chef.fe de service Animation Socio-éducatif	Jeunesse	Attaché	A	1	Coordonnateur.trice 12/17	Adolescence et Bien Grandir	Attaché	A	1
					Directeur.trice	Jeune Adulte et Enseignement secondaire et Universitaire	Attaché	A	1
Policier municipal	Tranquillité Publique	Agent de police	C	1	Chef.fe de brigade	Tranquillité Publique	Agent de police	C	1
Policier municipal	Tranquillité Publique	Agent de police	C	3	Maître chien	Tranquillité Publique	Agent de police	C	3
Adjoint au Chef de service	Tranquillité Publique	Agent de maîtrise	C	1	Intendant Chenil	Tranquillité Publique		C	1

Article 2 : Les dépenses relatives à la présente délibération sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 50,
A voté à l'unanimité :
Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311701-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-31

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

37 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaelle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

5 *M. Corentin DUPREY, Mme Nathalie VORALEK, M. Kader CHIBANE, Mme Zaïa BOUGHILAS, M. Spencer LAIDL.*

ABSENTS

REPRESENTES

13 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALAH OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Brahim CHIKHI

OBJET

renouvellement de la convention avec le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) pour une période de 3 ans : 2021-2023.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la première convention triennale n° 2012-419 signée entre le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) et la Commune de Saint Denis pour la période 2017-2020,

Vu l'avis rendu en Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) le 24 novembre 2020,

Considérant que la municipalité a décidé de renouveler ladite convention pour une nouvelle période de 3 ans,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure, à cet effet, une nouvelle convention entre le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique et la Commune de Saint-Denis pour la période 2021-2023;

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Est approuvée, et le maire autorisé à signer, la convention triennale à conclure entre le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique et la Commune de Saint-Denis pour la période 2021-2023, afin de financer les actions menées par la Commune de Saint Denis et le Centre Communal d'Action Sociale à destination des personnes handicapées et des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Article 2 : Pose l'engagement politique en faveur du recrutement de personnes en situation de handicap à destination des différentes directions au sein des Lignes directrices de gestion.

Article 3 : Informe qu'un plan d'ensemble concernant le recours à l'apprentissage ainsi qu'un positionnement sur le recrutement d'apprentis en situation de handicap est porté par la Municipalité.

Article 4 : Approuve le plan d'actions pour la période 2021-2023.

Article 5 : Les dépenses sur 3 ans soit 641 429,21 € (six cent quarante et un mille quatre cent vingt-neuf euros et vingt et un centimes euros) et les recettes : 227 042,19 € (deux cent vingt-sept mille zéro quarante-deux et dix-neuf centimes euros), résultant de la présente délibération, seront inscrites au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 50,
A voté à l'unanimité :
Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311124-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020
N°B-32

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 11 décembre 2020, selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

PRÉSENTS

37 *M. Mathieu HANOTIN, Mme Katy BONTINCK, M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Nadège GROSBOIS, M. Adrien DELACROIX, Mme Leyla TEMEL, M. Brahim CHIKHI, Mme Oriane FILHOL, Mme Idandine WANZEKELA, M. Laurent MONNET, Mme Sabrina ATTARI, M. Daniel DALIN, M. Abdelmajid BOUHENNA, Mme Alice RONGIER, M. Rabia BERRAI, M. Antoine MOKRANE, Mme Sonia RABHI, M. Bertrand REVOL, Mme Gwenaëlle BADUFLE DOUCHEZ, M. Blaise NDJINKEU, M. Yannick CAILLET, M. Ahmed HOMM, M. Kamel AOUDJEHANE, M. Christophe PIERCY, Mme Ymose BELIZAIRE, M. Mathieu LELU, M. Benjamin MEURA, Mme Aissatou CISSE, Mme Céline LAROSE, Mme Mélissa RODRIGUES MARTINS, M. Boris DEROOSE, Mme Judith AMOO, M. Laurent RUSSIER, Mme Sofia BOUTRIH, Mme Sophie RIGARD, Mme Nora BENSALAH, M. David PROULT.*

ABSENTS

5 *M. Corentin DUPREY, Mme Nathalie VORALEK, M. Kader CHIBANE, Mme Zaïa BOUGHILAS, M. Spencer LAIDL.*

**ABSENTS
REPRESENTES**

13 *Mme Sandrine MARTINIE JAMAR donne pouvoir à M. Adrien DELACROIX, Mme Danièle GLIBERT donne pouvoir à M. Laurent MONNET, Mme Andrée MINC donne pouvoir à M. Antoine MOKRANE, Mme Marie Claire NUFFER donne pouvoir à M. Brahim CHIKHI, M. Hervé BORIE donne pouvoir à Mme Katy BONTINCK, Mme Arbiha AIT CHIKHOUNE donne pouvoir à M. Shems EL KHALFAOUI, Mme Samia BENSALEM OULD AMARA donne pouvoir à Mme Leyla TEMEL, M. Lionel LADA donne pouvoir à Mme Idandine WANZEKELA, M. Christophe DURIEUX donne pouvoir à M. Blaise NDJINKEU, Mme Daniela DUDAS donne pouvoir à Mme Oriane FILHOL, Mme Jaklin PAVILLA donne pouvoir à M. David PROULT, M. Bakary SOUKOUNA donne pouvoir à Mme Nora BENSALAH, M. Stéphane PEU donne pouvoir à M. Laurent RUSSIER.*

SECRETAIRE

Brahim CHIKHI

OBJET

Archives Municipales : Réutilisation des informations publiques et instauration de la gratuité.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment son livre III relatif à l'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 juin 2017, adoptant la licence ouverte Open data,

Considérant que les photocopies et les impressions ne sont plus les modes de reproduction privilégiés des usagers,

Considérant le faible volume de reproductions effectuées par le service des Archives municipales depuis l'adoption de la délibération du 29 juin 2017,

Considérant que la pertinence de la régie de recettes du service des Archives municipales, pour les raisons ci-dessus exposées, est remise en question par le comptable public,

DÉLIBÈRE:

Article 1 : Réaffirme la démarche d'ouverture et de partage des données patrimoniales et maintient la licence ouverte Open Data annexée à la délibération.

Article 2 : Précise que le champ d'application de la licence ouverte adoptée exclut les documents sur lesquels des tiers détiennent des droits de propriété intellectuelle.

Article 3 : Instaure la gratuité pour l'ensemble des modes de reproduction des documents conservés par les Archives municipales.

Article 4 : précise en conséquence que la régie de recettes du service des archives sera supprimée, par un acte pris par le maire dans le cadre des délégations qui lui ont été conférées en vertu de l'article L2122-22, par délibération du 4 juillet 2020 ;

Article 5 : la délibération en date du 29 juin 2017 est abrogée

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Mathieu HANOTIN, Monsieur le Maire.

Nombre de votants : 50,
A voté à l'unanimité :
Pour : 50

ID Télétransmission : 093-219300662-20201217-lmc1311056-DE-1-1
Date AR :
Date AR : 21/12/20
Date publication : 21/12/20